



Cahier des charges

Rédaction et conception graphique d'une présentation numérique institutionnelle du Parc national des Pyrénées

Article 1 - Définition du projet

Le Parc national des Pyrénées est un établissement public du Ministère en charge de l'écologie. Créé en 1967, il poursuit trois missions, la connaissance et la préservation des patrimoine naturel, culturel et paysager, l'accueil et la sensibilisation du public et l'appui au développement durable. Les actions d'animation et de sensibilisation sont nombreuses et touchent des publics très variés.

Dotés de nombreux outils de communication, le Parc national souhaite disposer d'une présentation numérique pour permettre l'animation de réunions, colloques, et assurer une présentation moderne, animée et originale de son territoire, de ses missions et de son activité.

Article 2 - Description technique

La consultation porte sur les points suivants :

1 - Rédaction d'une présentation numérique

Le prestataire sera chargé de rédiger une présentation numérique, appelée diaporama sous l'outil Power Point, à partir d'un texte existant et élaboré par les services du Parc national et de documents de présentation mis à disposition.

Ce texte devra être synthétisé et adapté aux exigences d'une présentation sous forme de diaporama. La prestation inclut la reprise et la synthèse des textes qui seront fournis sous format Word.

L'arborescence du site internet www.pyrenees-parcnational.fr et les contenus développés pourront aussi être repris par le prestataire.

Le produit à créer, en trente diapositives animées sous Power Point, assurera une présentation de l'établissement public, du territoire et du patrimoine du Parc national et de ses missions.

L'objectif est de présenter et de rendre accessible à tous le rôle du Parc national des Pyrénées. Cette présentation servira à animer des réunions de présentation du Parc national des Pyrénées et à précéder d'éventuels débats.

Il s'agit de s'adresser au grand public mais aussi à des institutions ou des partenaires de l'établissement public.

2 - La conception graphique d'une présentation numérique

Le prestataire aura en charge la conception graphique de la présentation, sous forme de diaporama Power Point, du Parc national des Pyrénées.

Le Parc national mettra à disposition du prestataire retenu des illustrations graphiques dont des cartes, des photographies électroniques, des clips ou des documents anciens. L'ensemble a vocation à figurer dans le produit à créer qui doit être le plus illustré possible.

Il comportera environ trente pages ó diapositives et sa durée de présentation ne devra pas excéder trente minutes. Il devra être dynamique, épuré, et esthétique.

Des cartes devront y figurer pour situer le Parc national en Europe, sur le territoire métropolitain, dans le collectif des parcs nationaux et dans les Pyrénées.

Les photographies présentant la biodiversité du Parc national devront être nombreuses. Des photographies d'agents en mission seront également insérées. Des clips vidéos (*deux - trois minutes*) pourront être présentés dans le diaporama avec la possibilité de s'ouvrir si l'animateur dispose de suffisamment de temps pour sa présentation. Le Parc national des Pyrénées dispose de clips sur un nombre très importants de sujets naturalistes, développement et éducation à l'environnement.

Le Parc national devra pouvoir personnaliser la présentation au besoin en intégrant de nouvelles vignettes ou en supprimer le cas échéant. Les données, en fonction de l'actualité, devront pouvoir être modifiées dans la matrice.

Le prestataire devra être force de proposition pour le format de création de la présentation en tenant compte de l'ensemble des éléments exposés en supra. L'outil doit être d'une utilisation simple. Il devra fonctionner sous PC ó les services du Parc national des Pyrénées sont équipés de PC.

Il n'est pas prévu de bande son ou de musique ó le diaporama a vocation à illustrer les propos d'un locuteur, en général agent du Parc national des Pyrénées, devant une assemblée.

Article 3 - Proposition financière et technique

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste, en valeur hors taxes et toutes taxes comprises.

- 1 - Rédaction du diaporama,
- 2 - Conception graphique du diaporama,
- 3 - Fourniture du document numérique qui doit fonctionner sous PC.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Article 4 - Echancier

Le travail sera engagé au début du mois de mars 2019. Il devra être livré le 30 mars 2019. La première utilisation est prévue le 02 avril 2019.

Article 5 - Propriétés

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire des fichiers sources tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée.

Il en assurera la reproduction sur les différents outils informatiques et numériques de l'établissement public.

Article 6 - Critères de sélection des offres

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges (30%),
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs (30%),
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble (40%).

Il n'y a pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

Article 7 - Renseignements techniques

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Madame Marie HERVIEU
Chef du service communication
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES
Tél. : 05 62 54 16 40
Fax : 05 62 54 16 41
E-mail : marie.hervieu@pyrenees-parcnational.fr

Article 8 - Envoi des propositions :

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
2 rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, **avant le jeudi 28 février 2019 à 17 heures**, quel que soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. un devis,
2. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. une liste de référence ou de référents.

Article 9 - Modalités d'exécution

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signé par Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées.

Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives réglementaires.
L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 ó 231 du 21 février 2002.

L'unité monétaire est l'euro.